

**grève 5 décembre**

**3 décembre**

**23 novembre**

Contre  
les violences  
faites  
aux femmes

Pour  
l'augmentation  
des pensions,  
la Santé et les  
Services Publics !

Pour  
Zéro jour de carence,  
nos salaires  
nos carrières,  
nos métiers dans  
l'Ecole publique !

**débattre**

**mobiliser**

**agir**

# Les économies envisagées sur le dos de la fonction publique

Suppression de la GIPA ( <i>Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat</i> )	<b>267 millions €</b>
Mesure des 3 jours de carence	<b>289 millions €</b>
Non indexation du point d'indice sur une inflation à 2%	<b>4 milliards €</b>
Moindre prise en charge des congés maladie ordinaire ( <i>90% au lieu de 100%</i> )	<b>900 millions €</b>
Pour les retraité.e.s, indexation réduite de moitié	<b>3,5 milliards €</b>

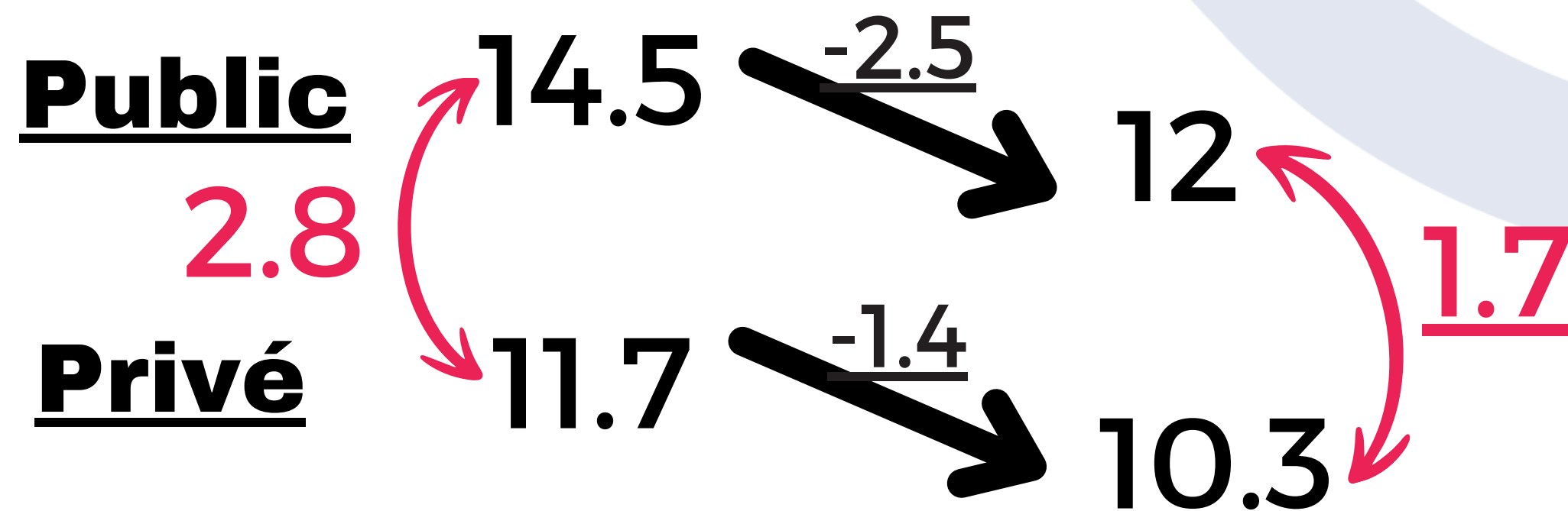


# Mesure des 3 jours de carence

Kasbarian "assume de ne pas cacher la dérive de l'absentéisme"



## Nombre moyen de jours d'absence en 2022 en 2023



**L'écart entre public et privé diminue.**  
L'écart tient à la proportion plus importante de femmes et de seniors dans le public que dans le privé, aussi au facteurs de pénibilité (risques psychosociaux)

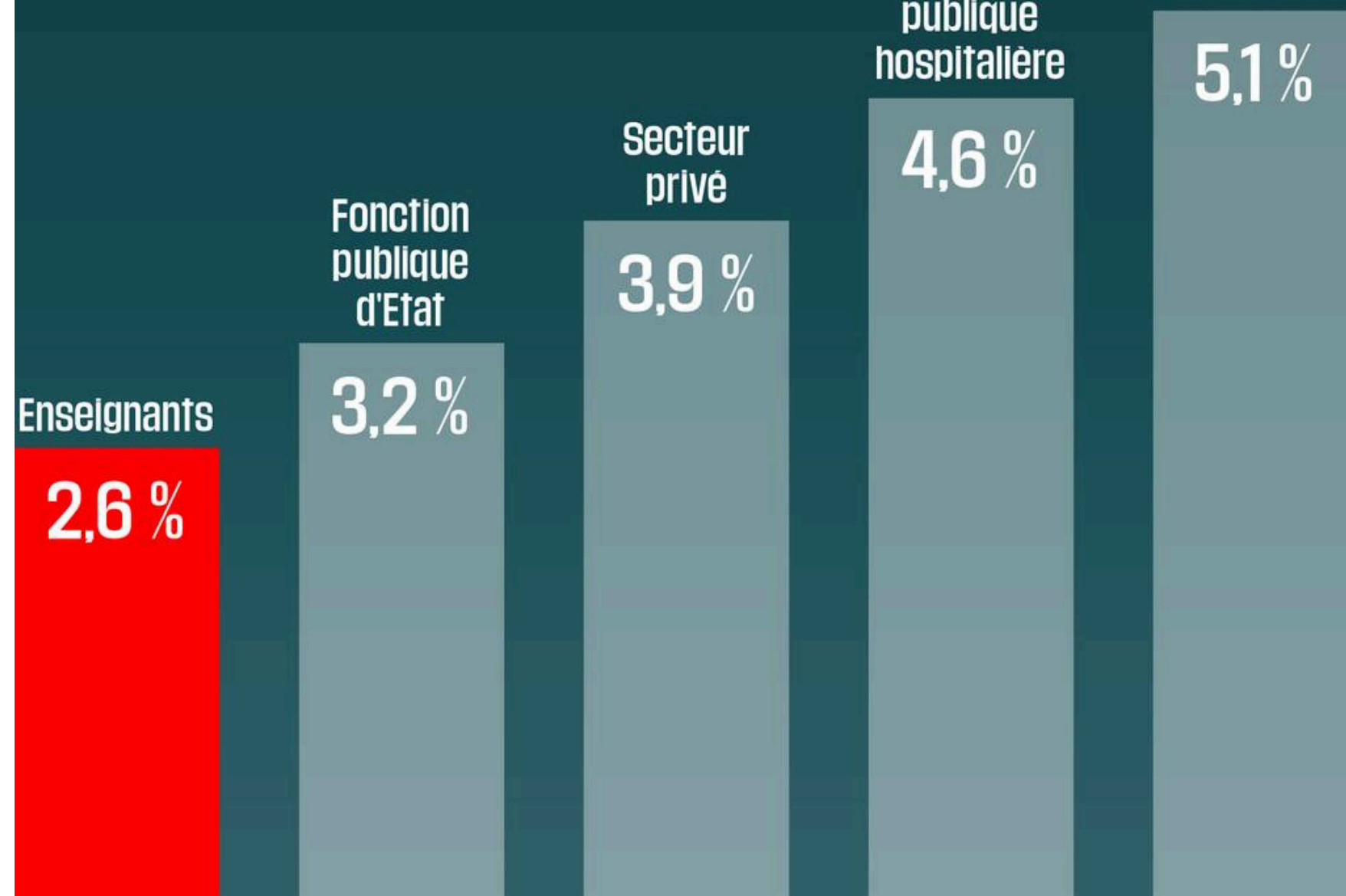


# Mesure des 3 jours de carence (suite)

## Education Les enseignants prennent moins de congés maladie que les autres

Part d'absence d'au moins un jour pour raison de santé au cours d'une semaine par secteur

Infographie *Libération*. Source : Direction générale de l'administration et de la fonction publique



Les membres du corps enseignant sont 50 % moins absents pour maladie que les employés du privé et presque 100% de moins que les fonctionnaires territoriaux.

# Mesure des 3 jours de carence (suite)



**66% des salarié.e.s du privé n'ont pas de délai de carence.**

**70% des salarié.e.s du privé n'ont pas de perte de salaire après le délai de carence.**

## Vous avez dit “Absentéisme”?

Il s’agit donc, pour ce gouvernement, de réaliser des économies sur le dos des personnels qui se sont vus prescrire un arrêt de travail par leur médecin, et d’inciter les autres à se rendre au travail tout en étant malade, ce qui risque d’aggraver leur état de santé et de favoriser la contagion.



**PRÉSENTÉISME**

**=  
TRAVAILLER  
TOUT EN ÉTANT MALADE**

**En 2013, 50,2 % des enseignant·e.s du second degré étaient allé·e·s travailler dans l’année alors que leur état de santé aurait nécessité un maintien au domicile.**

# Carence : des effets pervers avérés sur la santé et l'efficacité du service public

## Que dit l'INSEE ?

Depuis janvier 2018, le premier jour de congé de maladie ordinaire n'est plus indemnisé dans la fonction publique française, une mesure déjà appliquée de janvier 2012 à décembre 2013. Dans le secteur de l'Éducation nationale, qui représente environ 16 % des agents de la fonction publique, cette mesure a entraîné en moyenne une diminution de 23 % de la fréquence des absences, et de 5 % du nombre cumulé de jours d'absence pour maladie ordinaire.

**Cet effet est principalement observé pour les absences de courte durée (moins de sept jours), et n'est pas significatif pour celles de plus de trois mois.** Bien que leurs absences aient davantage diminué, les femmes et les personnes travaillant dans le réseau d'éducation prioritaire continuent de s'absenter plus fréquemment lorsque le jour de carence est appliqué, ce qui les pénalise financièrement.

**Les données disponibles ne permettent pas de conclure à une baisse des éventuels recours abusifs aux arrêts, puisque cette mesure peut inciter les personnes malades à se rendre au travail.**

**L'impact du jour de carence sur la réussite scolaire des élèves n'a pas été examiné.**

# Mesure des 3 jours de carence (suite)



**66% des salarié.e.s du privé n'ont pas de délai de carence.**

**70% des salarié.e.s du privé n'ont pas de perte de salaire après le délai de carence.**




## Une attaque contre les principes fondamentaux de la Sécu et contre les personnels.

La Sécurité sociale a été instaurée pour faire en sorte que les personnes qui se trouvent dans l'incapacité de travailler en raison de leur santé ne soient pas pénalisées financièrement.

# Carence et inégalités F/H



Contrairement à ce qui est répété dans certains médias, les agents publics ne sont pas plus fréquemment en arrêt pour raisons de santé que les autres salarié.e.s, dès lors que l'on prend en compte la réalité – une population féminisée et plus âgée – **et que l'on précise que, dans le privé, les salarié.e.s utilisent parfois des RTT à la place d'un arrêt maladie**, faute de médecin disponible ou pour justement éviter les jours de carence.



**Une étude de l'Insee, publiée en juillet 2024, révèle que, dans l'enseignement, les femmes et les personnels travaillant dans les établissements de l'éducation prioritaire sont davantage pénalisés.e.s financièrement par le jour de carence qui a été réinstauré par E. Macron en 2018. Des conditions de travail dégradées ont un effet sur la santé, mais exercer dans ce type d'établissements nécessite aussi d'être en pleine forme pour tenir.**

# Carence : Une mesure contre-productive pour l'attractivité du service public d'éducation

# 3185

**2925 dans le public**

**(260 le privé)**

**1er degré : 1350**

**2d degré : 1575**

C'est le nombre de postes non pourvus pour la session 2024 des concours du 1er et du 2d degré.

**Cette mesure constituerait une « double peine » pour des agents déjà confrontés au gel du point d'indice et à des conditions de travail dégradées.**

# Carence : une approche punitive

	Aujourd'hui	Après Kasbarian : pour 3 jours d'arrêt	Après Kasbarian : pour 7 jours d'arrêt	Après Kasbarian : pour 15 jours d'arrêt
Échelon 1	62 €	185 €	209 €	259 €
Échelon 2	70 €	211 €	239 €	295 €
Échelon 3	72 €	216 €	245 €	302 €
Échelon 4	73 €	220 €	249 €	308 €
Échelon 5	75 €	224 €	253 €	313 €
Échelon 6	76 €	227 €	257 €	318 €
Échelon 7	77 €	231 €	261 €	323 €
Échelon 8	79 €	238 €	269 €	333 €
Échelon 9	83 €	250 €	284 €	351 €
Échelon 10	88 €	263 €	298 €	368 €
Échelon 11	93 €	280 €	317 €	392 €
<b>HORS CLASSE</b>				
Échelon 4	99 €	297 €	336 €	415 €
Échelon 5	105 €	315 €	357 €	441 €
Échelon 6	111 €	323 €	376 €	465 €
Échelon 7	113 €	338 €	383 €	473 €

	Aujourd'hui	Après Kasbarian : pour 3 jours d'arrêt	Après Kasbarian : pour 7 jours d'arrêt	Après Kasbarian : pour 15 jours d'arrêt
<b>CLASSE EX</b>				
Échelon 4	114 €	341 €	387 €	478 €
HEA	122 €	365 €	414 €	511 €
HEA2	126 €	379 €	429 €	530 €
HEA3	132 €	397 €	450 €	556 €

## [Calculateur]





# Suppression de la GIPA : c'est quoi ?

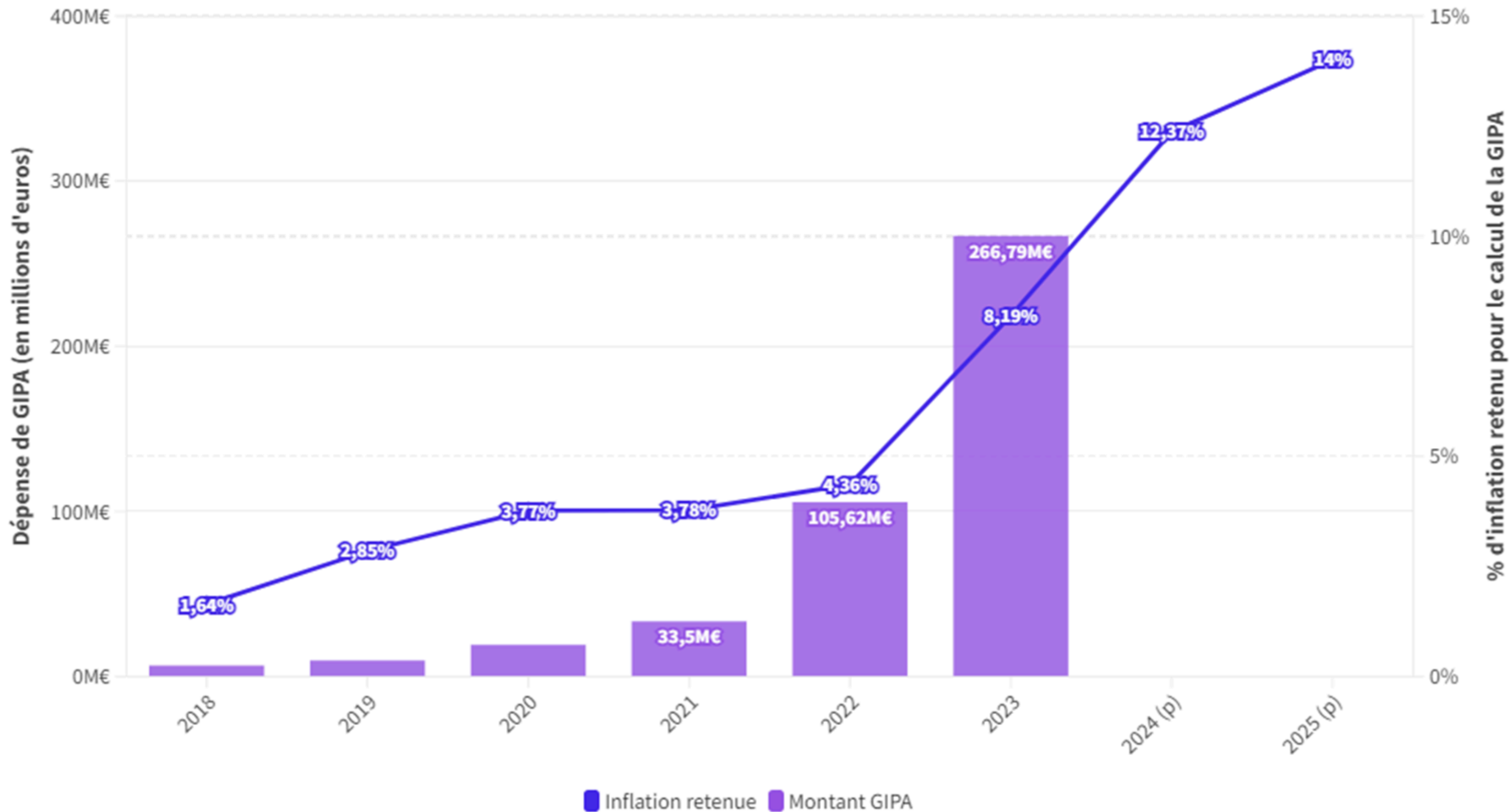
- Elle a été mise en place en 2008.
- Elle « compense » la perte de pouvoir d'achat lié au traitement indiciaire sur 4 ans.
- Elle est donc par définition la reconnaissance du décrochage salarial par l'inflation
- Ses caractéristiques au regard du traitement : c'est une prime + elle est calculée au regard de situations « individuelles ».
- Elle est une illustration de politiques gouvernementale qui renoncent à articuler notre traitement à notre statut (grille indiciaire, indexation du point d'indice).
- Chaque année, un décret paraissait pour définir la période de référence. Cette année, cela aurait dû être la période du 31/12/2019 au 31/12/2023. L'inflation retenue sur cette période est de 12,37%. Pour la GIPA 2023, l'inflation retenue était de 8,19%.
- En 2024, plus de collègues y auraient eu droit et pour des montants plus importants.  
En 2023, 345 000 fonctionnaires avaient perçu la GIPA pour un montant de 267 millions d'euros au budget 2024

# Suppression de la GIPA : ça eut payé !

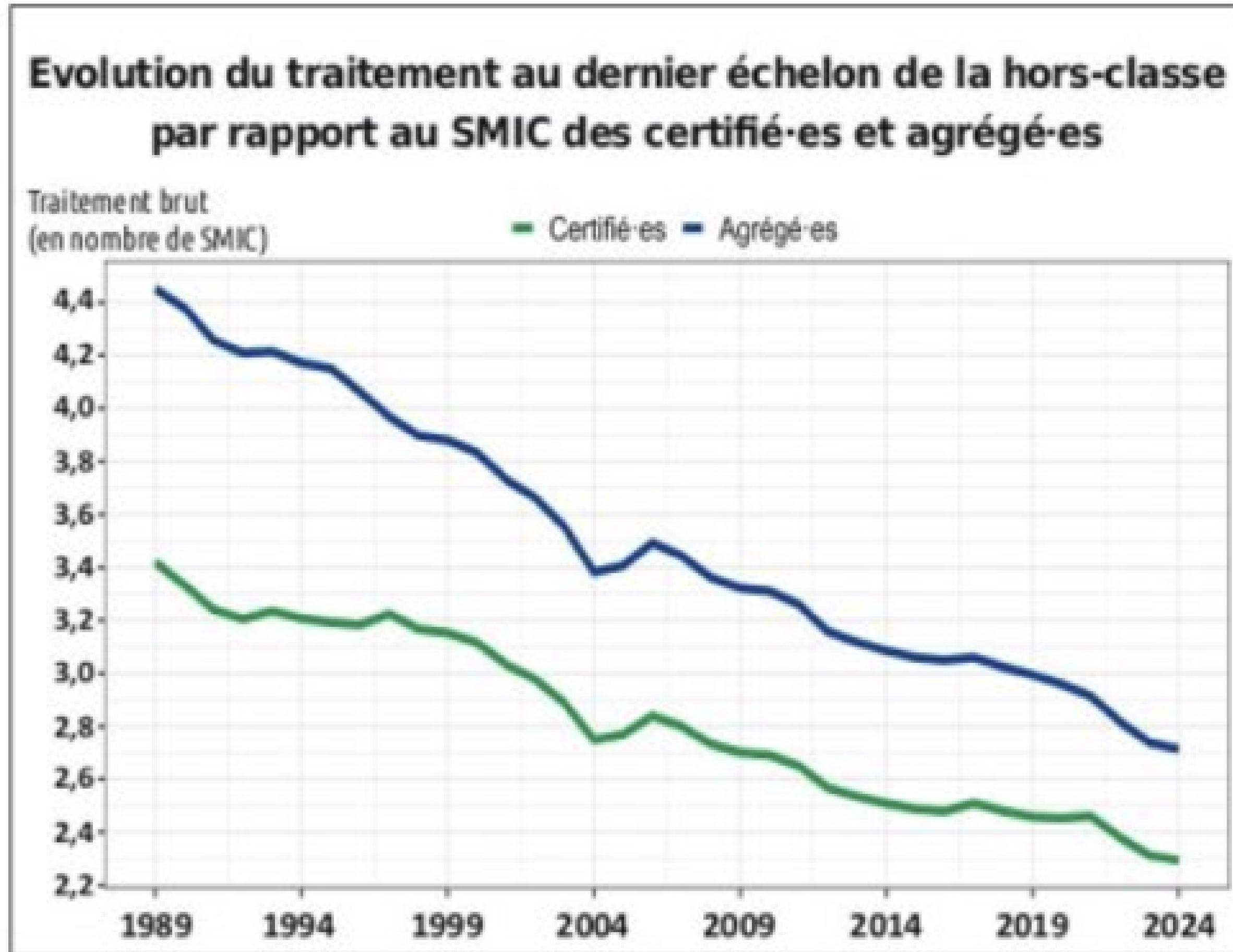
## EXEMPLES POUR 2024

2019	2023	GIPA 2024
Certié.es de Classe Normale, échelon 2, indice 441	Certié.es de Classe Normale, échelon 4, indice 461	834.40 € brut
Certié.es de Classe Normale, échelon 4, indice 458	Certié.es de Classe Normale, échelon 5, indice 476	1029.05 € brut
Certié.es de Classe Normale, échelon 5, indice 471	Certié.es de Classe Normale, échelon 6, indice 492	912.30 € brut
Agrégé.es Classe Normale échelon 10, indice 796	Agrégé.es Classe Normale Echelon 10, indice 800 Agrégé.es de Hors-Classe Echelon 2, indice 800	3388.32 € brut
Certié.es Hors Classe dernier échelon, indice 800	Certié.es de Hors Classe dernier échelon, indice 821	2409.69 € brut
Agrégé.es Hors Classe Dernier chevron A3, indice 972	Agrégé.es Hors Classe Dernier chevron A3, indice 972	4423.90 € brut

# Suppression de la GIPA : pourquoi ?



# Un déclassement salarial inacceptable





# Un déclassement salarial inacceptable

- **Suppression de la GIPA**
- **Volonté de prolonger le gel du point d'indice, qui a perdu 30% de sa valeur depuis 40 ans**

**-> les enseignant-es débutent désormais à 1.3 SMIC (contre 2 en 1983)**

**-> La rémunération mensuelle moyenne des enseignant-es a baissé de 25 depuis 2000.**

**Ex : en septembre 2024, un·e enseignant·e, CPE ou Psy-ÉN au 8e échelon de la classe normale gagnerait 650 euros net mensuel, de plus si son indice avait suivi l'inflation depuis 2002.**

# Budget 2025 : austérité pour l'École publique

depuis 7 ans, en collège et lycée...

Les élèves

**7741**  
en plus

Les enseignant·es

**8865**  
en moins

sources : chiffres MEN, rapport Sénat

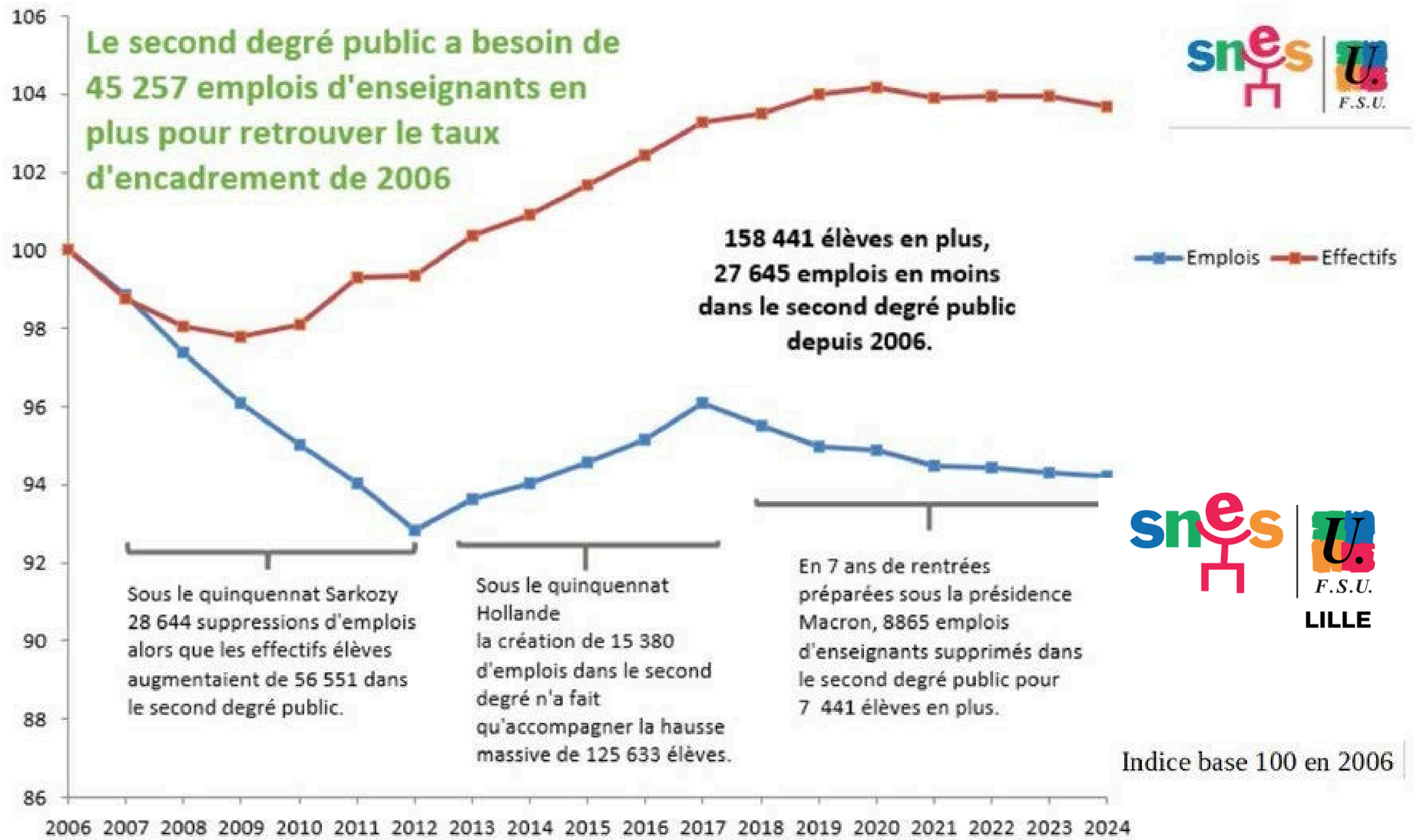


# Budget 2025 : austérité pour l'Ecole publique

## L'argument démographique ne tient pas!

**3335**

suppressions de postes d'enseignantes envisagées (1er et 2d degré) pour la rentrée 2025 dans le public



# Budget 2025 : austérité pour l'École publique

## AESH / école inclusive

**2000**

**emplois d'AESH  
seraient créés**

-> aucune mesure pour améliorer le salaire et les conditions de travail des AESH. Le SNES-FSU exige la création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B

-> des créations largement insuffisantes, dans une période où le nombre d'heures d'accompagnement par élève est en baisse drastique



# POUR SOUTENIR NOTRE ACTION : ADHÉREZ !

## Pourquoi adhérer ?

### Pour connaître mes droits,

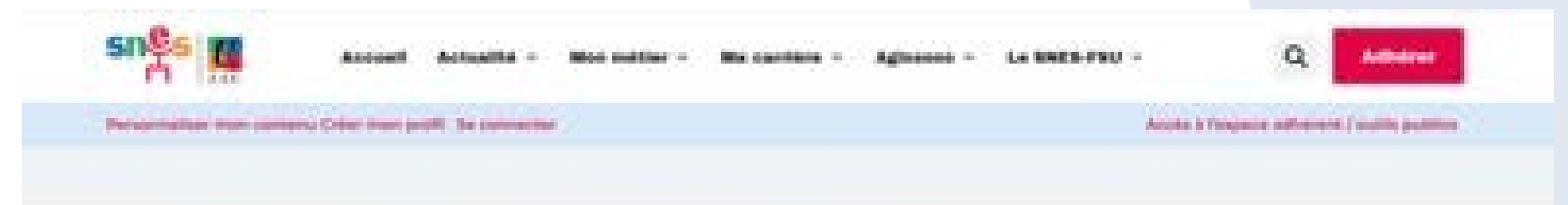
- + En bénéficiant d'un soutien individuel dans le cadre professionnel,
- + En disposant d'informations personnalisées sur ma carrière,
- + En étant conseillé et appuyé dans mes démarches auprès de l'administration.

### Pour défendre notre profession,

- + En apportant mon soutien au premier syndicat du second degré,
- + En participant à la prise de décision au sein du Snes-FSU,
- + En défendant un projet d'éducation global auprès du ministère, des rectorats et des établissements,

### Pour rejoindre un collectif solidaire,

- + En bénéficiant de formations,
- + En recevant une information régulière sur nos professions,
- + En étant aidé pour intervenir dans mon établissement.



**Titre**  
**Puni-de 1**  
Parce que nous sommes fieres d'être fonctionnaires, professionnels de l'Éducation nationale, refusons ces mesures vexatoires et portons nos exigences de...

**Compagnes & journées d'actions**  
**Les 23 et 25 novembre, mobilisons-nous contre les violences faites aux femmes !**  
Pour la journée internationale de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, Le Snes-FSU appelle à participer aux rassemblements de...

**Outils**  
**Arrête maladie, combien vous coûteraient les mesures Kasbarian ?**  
Quel sera l'impact sur votre rémunération de trois jours de carence et d'une amputation de...

